

hommes âgés de 52 ans, l'on est aussi certain que le nombre de mortalités parmi eux durant une année sera à bien peu près de 150, que nous le sommes de l'époque des éclipses, de l'heure du levée du soleil ou de la lune. C'est là ce que nous apprend l'expérience, en tenant un compte des mortalités.

Tel est le chiffre des risques de mort parmi notre population, chiffre fixé par l'expérience. Comme de raison chez dix mille jeunes personnes les mortalités seront moins nombreuses, et elles le seront d'avantage chez les gens âgés. Enfin chaque âge à son chiffre particulier.

*Thomson.* J'ai déjà entendu parler de cela. Mais quel rapport ç'a-t-il avec l'assurance pour la vie ?

*Jones.* Mais le voici simplement. Supposons que dix mille personnes de l'âge de 52 ans veuillent s'associer pour assurer aux héritiers de ceux qui mourront pendant la prochaine année, une somme respective de \$5000. Dans ce cas, il faudrait seulement que chaque individu contribuât à un fond commun dans la proportion voulue pour former \$750,000, ou cinq mille fois 150 : c'est-à-dire chacune des dix mille personnes devrait payer \$75. Avec une modique somme additionnelle pour les dépenses de l'arrangement de l'affaire, la somme totale de \$750,000 suffirait pour procurer à chaque héritier des défunts les \$5000 désirées. Jusqu'ici le cas n'est qu'idéal. Mais il est facile de supposer un plus grand nombre de personnes de tout âge, ou au moins d'un âge variant jusqu'à un certain point comme de 15 à 60, payant à un fond commun chacun selon son âge, et la somme qu'il veut se ménager ; et alors nous aurions réellement une société d'assurance mutuelle ; n'y ayant que ce trait de différence, qu'en général les hommes ne s'assurent pas seulement pour un an (quoique cela soit possible) mais pour le reste de leurs jours ; c'est pourquoi l'on fixe une moyenne, et ils commencent à payer à un taux qui ne varie jamais, le surplus du paiement pendant les années de la jeunesse se compensant avec sa modicité pour les années de la vieillesse.

*Thomson.* Je erois comprendre maintenant assez clairement les principes de l'assurance pour la vie. Voudriez-vous me donner quelque'idée des procédés pratiques qui y sont attachés, et de ses résultats ?

*Jones.* Avec plaisir. Je supposerai que vous ayez 25 ans, et que vous désiriez assurer à votre famille \$2,000 à votre décès ; vous paierez à raison de \$2 16. par cent, ou \$53 50. en tout ; et vous aurez lieu d'espérer que si votre police court dix ans, elle vous apportera \$3,000 et au-dessus, au lieu de \$2,500 ; ou vous aurez droit à une réduction considérable dans votre taux de paiement, pour l'avenir. Le versement peut se faire par semestre ou par trimestre. Vous pouvez assurer une somme de \$2,500 pour 5 ans à un taux annuel de \$65 45.

*Thomson.* De quelle manière celui qui s'engage est-il garanti du paiement de la somme pour laquelle il s'engage ?

*Jones.* Il reçoit un bon, ordinairement appelé une Police d'Assurance, par lequel la compagnie, par ses directeurs, s'engage de fournir la somme y mentionnée au décès de la partie, pourvu que la mort ne provienne pas de suicide, ou en dehors de certaines limites géographiques